

LE CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE (C.V.L)

Circulaire n°2010-128 du 20 août 2010

Circulaire n°2010-129 du 24 août 2010

COMPOSITION

Le Proviseur, président

10 représentants des lycéens élus au scrutin plurinominal à un tour, pour deux ans, par l'ensemble des élèves. Le CVL est renouvelé par moitié tous les ans.

5 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation, désignés par le Conseil d'Administration parmi les personnels d'enseignement et d'éducation volontaires, membres ou non du conseil, sur proposition des représentants élus de leur catégorie au conseil d'administration.

3 représentants des personnels ATOSS désignés par le conseil d'administration parmi les personnels ATOSS volontaires, membres ou non du conseil, sur proposition des représentants élus de leur catégorie au conseil d'administration.

2 représentants des parents d'élèves, élus au sein du Conseil d'Administration par les représentants des parents à ce conseil.

En cas d'absence ou d'empêchement du proviseur, la présidence est assurée par un proviseur adjoint.

Les représentants lycéens au CVL élisent en leur sein au scrutin uninominal à deux tours, pour un an, un représentant titulaire et un représentant suppléant au Conseil d'Administration. Le représentant titulaire assure les fonctions de **vice président du CVL**.

FONCTIONNEMENT

Se réunit avant chaque séance du C.A. sur convocation du Proviseur.

Ordre du jour arrêté par le Proviseur après consultation du vice président.

Figure obligatoirement les questions demandées par plus de la moitié des représentants lycéens.

Les avis et propositions du CVL, ainsi que les comptes rendus de séance sont portés à la connaissance du C.A. et le cas échéant, inscrit à l'ordre du jour. Affichage dans le lycée. Le vice président du C.V.L peut rapporter ces avis et propositions devant le C.A.

Le CVL doit réunir au moins la moitié des membres lycéens. Si quorum non atteint, nouvelle convocation (entre trois et huit jours).

ATTRIBUTIONS

Formule des propositions sur la formation des représentants des élèves et les conditions d'utilisation des fonds lycéens.

Est obligatoirement consulté sur les questions relatives

- à l'organisation des études, du temps scolaire, l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur

- aux modalités générales de l'organisation du travail personnel et de l'accompagnement personnalisé, de l'information liée à l'orientation, des dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation.

- à la santé, l'hygiène, la sécurité, la restauration, l'internat, l'aménagement des espaces de vie lycéenne, à l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES

COMPOSITION

Le **Proviseur**, président
Les **Proviseurs Adjoints**
Les **Conseillers principaux d'éducation**
Ensemble des **délégués de classe** (second cycle et C.P.G.E.)

ELECTIONS

L'élection des délégués de classe (deux titulaires – deux suppléants) doit être achevée au plus tard avant la fin de **la sixième semaine de l'année scolaire**.

PERIODICITE

Au moins deux fois par an.

ATTRIBUTIONS

Avis et propositions sur la vie et le travail scolaire.

ORGANISATION DES ELECTIONS AU CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE.

Election des 5 lycéens élus pour deux ans et de leurs suppléants

Pour cette élection, tous les élèves inscrits sur la liste électorale de l'établissement peuvent se porter candidats (y compris s'ils le souhaitent, les délégués de classe).

Chaque candidature doit comporter le nom d'un titulaire assorti d'un suppléant. Les candidats de terminale et de CPGE 2^{ème} année choisissent obligatoirement pour suppléant un élève d'une classe de niveau inférieur.

JOUR : **le mardi 18 octobre 2011**

De **9h00 à 14h00**

LIEU: **salle A009**

Dépôt des candidatures avant le **samedi 8 octobre- 12h00-** au secrétariat du Proviseur.

Election du vice président du CVL (qui siègera au Conseil d'Administration) et de son suppléant, en présence de tous les élus lycéens au CVL.

JOUR : **le jeudi 20 octobre 2011**

HEURE: **à 13h30**

LIEU: **salle A102 (salle des Empereurs)**

Dépôt des candidatures pour l'élection du vice président au CVL avant le **mercredi 19 octobre- 12h00-** au secrétariat du Proviseur

ORGANISATION DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Election de 4 représentants des élèves (dont obligatoirement un élève des classes préparatoires) au sein de l'assemblée générale des délégués des élèves.

JOUR : **le jeudi 20 octobre 2011**

HEURE: **à 14h00**

LIEU: **salle A102 (salle des Empereurs)**

Dépôt des candidatures avant le **mardi 18 octobre-17h00-** au secrétariat du Proviseur

RAPPEL: lundi 17 octobre à 11h10, réunion de tous les délégués de classe et d'internat **en salle A102**. Objet : préparation des élections au conseil d'administration et au conseil des délégués pour la vie lycéenne.

Pour en savoir plus, consultez le « Mémento de la vie lycéenne » édition 2011-2012 sur le site de la vie lycéenne (www.vie-lyceenne.education.fr).

CANDIDATURE AUX ELECTIONS AU C.A

Les élèves délégués candidats aux élections sont priés de compléter le coupon ci-joint et de le remettre au secrétariat de M. LE PROVISEUR pour le **mardi 18 octobre 2011** avant 17 heures délai de rigueur.

DECLARATION DE CANDIDATURE

TITULAIRE

SUPPLEANT

NOM :

NOM :

PRENOM :

PRENOM :

CLASSE :

CLASSE :

SIGNATURE :

SIGNATURE :

CANDIDATURE AUX ELECTIONS AU CVL

Les élèves candidats aux élections sont priés de compléter le coupon ci-joint et de le remettre au secrétariat de M. LE PROVISEUR pour le **samedi 8 octobre 2011** avant 12 heures délai de rigueur.

DECLARATION DE CANDIDATURE

TITULAIRE

SUPPLEANT

NOM :

NOM :

PRENOM :

PRENOM :

CLASSE :

CLASSE :

SIGNATURE :

SIGNATURE :

Exemplaires supplémentaires à disposition au bureau des C.P.E